

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 21 janvier 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 15 janvier 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À Mme ROBIN Christine
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme PEYSSELON Valérie	À M. RAULT Serge

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Carole MABILON	Responsable du pôle Médiations
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 21 JANVIER 2026

Monsieur le Président accueille les membres du Bureau.

Martine MAZOYER est désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

1.1 Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 10 décembre 2025

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1.2 Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration de l'Office de tourisme du Pilat du 1^{er} décembre 2025

Martine MAZOYER présente les principaux sujets évoqués. Il a été proposé de modifier le système d'adhésion avec plusieurs offres.

Sur le plan RH, il a été question du litige qui oppose l'Office avec un de ses anciens agents. D'autres points RH ont également été faits.

Le budget prévisionnel 2026 sera déficitaire. L'Office lance une réflexion et un travail avec ses partenaires sur le modèle économique de l'Office de tourisme.

Enfin, un point a été fait sur le calendrier 2026.

Charles ZILLIOX se dit assez satisfait de conseil d'administration. Le Parc avait déjà tiré la sonnette d'alarme concernant la situation financière. Les choses ont été prises en compte. Pour 2027, il faudra parler de la nouvelle convention avec l'Office de tourisme.

1.3 Approbation du comité de programmation Tourisme du 17 décembre 2025

Martine MAZOYER revient sur la réunion. Il a d'abord été question d'un tour de table :

- Loire Tourisme a fait le point sur l'étude clientèle qu'elle porte.
- Pour la Communauté de communes du Pilat rhodanien, le bilan de la saison 2025 est très positif. La démarche Unesco se poursuit (de Vienne jusqu'au Nord Valence).
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son soutien via plusieurs dispositifs dont l'AMI « Saint-Jacques-de-Compostelle » et une action Destination H+.
- L'Office de tourisme du Pilat a présenté son plan d'actions 2026
- L'Office de tourisme de Saint-Étienne Métropole travaille sur un city guide, en cours de conception.
- Saint-Étienne Métropole a lancé les travaux de réaménagement du parvis de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez.
- L'ANCT Massif Central a évoqué les difficultés actuelles liées au manque de visibilité financière.

Il a ensuite été fait un retour sur les réussites collectives de 2025.

Puis le Parc a présenté sa feuille de route sur 2026 : étude de fréquentation des Crêts du Pilat, structuration des offres randonnées et activités de pleine nature, diversification de l'offre, accompagnement du développement de l'offre touristique, construction de séjours bas carbone.

2 - DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

2.1 Développement d'un tourisme durable et accessible dans le Pilat à travers la pratique du vélo/VTT – programme LEADER

Martine MAZOYER présente ce point.

1. L'essor et la structuration de l'offre « vélo » au sein du Parc du Pilat

Le Parc du Pilat propose 29 itinéraires « vélo ». Ce sont des boucles cross country, labellisées par la Fédération Française de Cyclisme. Parmi eux, 14 circuits sont recommandés pour la pratique de VTAE, 6 circuits sont indiqués pour la pratique VTT de type « enduros ». Pour en assurer la promotion le Parc du Pilat a édité en 2019 un topoguide TOPO VTT dont 4000 exemplaires s'étaient vendus en 3 mois dès sa sortie, ainsi qu'une carte, sous format de flyer d'appel gratuit qui est éditée et réimprimée régulièrement. Les offices de tourisme se chargent de la diffusion, à hauteur de 2500 exemplaires par an. L'offre est également mise en valeur sur le site Pilat Rando.

La pratique du vélo dans le Pilat, c'est aussi du cyclotourisme avec les voies vertes : Via Rhôna et Via Fluvia qui sont des vitrines pour le tourisme à vélo, du vélo de route, avec des montées de cols emblématiques, 3 circuits gérés par le Département de la Loire, une Grande Traversée du Rhône à VTT gérée par le Département du Rhône, de nombreux événements et courses sportives qui sont organisés localement comme la Montée Vélocio ou à plus grande échelle, comme le Paris-Nice ou le Tour de France qui passent occasionnellement dans le massif.

Pour compléter cette offre, en 2023, une étude pour établir un schéma directeur cyclable a été pilotée par le Parc du Pilat avec la CCMP et la CCPR. Ce travail se poursuit aujourd'hui sur la CCMP et avec des partenariats avec les vélocistes, afin d'encourager une pratique du vélo au quotidien, via une offre adaptée aux déplacements des habitants.

2. Un projet de parcours VTT « Du Massif du Pilat aux Gorges de la Loire » à l'étude

Dans ce contexte global, un axe retient l'attention, un parcours VTT reliant le Massif du Pilat aux Gorges de la Loire, comme une opportunité de développement de l'offre, pour dynamiser la pratique et renforcer l'attractivité de l'offre vélo / VTT au sein du Parc du Pilat. L'état des lieux a mis en évidence la proximité et les connexions possibles entre les réseaux VTT du Parc du Pilat et ceux gérés par le Syndicat Mixte des Gorges de la Loire. L'axe étudié emprunte des circuits déjà existants, depuis le site de Chaubouret jusqu'aux Gorges de la Loire en passant par le territoire de la CCMP sur environ 50 km. Pour le Pilat, ce projet présente des enjeux spécifiques :

- **la recherche d'un site de baignade accessible** sur les gorges de la Loire, via la complémentarité des territoires. Mentionné comme un manque par l'office de tourisme le Pilat, l'absence de site de baignade naturelle est un sujet sans solution au sein du territoire du Pilat.
- **l'accessibilité du territoire avec une articulation multi-modale** depuis Saint-Étienne, via l'existence de transports en commun.
- **une coopération innovante entre le SM Parc du Pilat & SM Gorges de la Loire**. Les deux entités sont également lauréats du dispositif « Territoire Régional Pleine Nature ». Au-delà de la dimension touristique et sportive, ces territoires présentent également des enjeux communs à travers une continuité de corridor biologique favorable à la biodiversité.

En perspective : une traversée du Pilat à VTT, pour un rayonnement national de la destination

Cette dynamisation du réseau des circuits VTT du Pilat permet d'envisager la création d'une extension pour une « Traversée du Pilat à VTT ». Le parcours actuel est un circuit de 60 km traversant le Parc du Pilat depuis le site

de la Croix Régis, en passant par les Crêts et rejoignant, ensuite, l'Ardèche par Bourg-Argental, en direction d'Annonay. Avec le projet de parcours VTT depuis les Crêts jusqu'aux Gorges de la Loire, une variante serait désormais possible. Ainsi la « Traversée du Pilat à VTT » deviendrait la jonction stratégique pour relier la Grande Traversée du Rhône à VTT à la Grande Traversée de l'Ardèche à VTT et la Grande Traversée de la Haute-Loire en VTT.

Avec le développement de ces parcours VTT, plusieurs enjeux sont identifiés :

- une meilleure diffusion du flux touristique, pour orienter les visiteurs sur des secteurs en dehors des Crêts où des pics de fréquentation sont observés.
- l'essor d'un tourisme « sans voiture » en lien avec la stratégie d'adaptation au changement climatique, propice à la création d'offres de séjours décarbonés, de produits conçus comme des « micro-aventure ».
- l'accompagnement de la reconversion « 4 Saisons » de la station nordique du Bessat / Chaubouret, labellisée « Village Sport Nature » par le Département de la Loire.
- Le soutien de l'activité économique dans le territoire du Pilat. Le parcours envisagé permettrait de mettre en lien des prestataires touristiques présents et de provoquer des retombées économiques nécessaires au maintien de l'activité.
- La satisfaction des visiteurs, des touristes et leurs nouvelles attentes. La fréquentation du Parc du Pilat se fait majoritairement à la journée pour une pratique de randonnées ou d'activité de plein air. Ainsi le parcours pourrait cibler des sportifs passionnés de VTT, des clubs de vététistes organisant des sorties sur une journée / demi-journée, tout comme des pratiquants moins réguliers mais prêts à s'engager sur le parcours sous la forme d'un séjour sur plusieurs nuitées possibles, réalisable en 2 ou 3 séquences. Des variantes accessibles aux personnes en situation de handicap pourraient constituer une nouvelle piste de développement de séjours sportifs adaptés.

Un appel à projet LEADER a été identifié pour le financement de projets touristiques.

Ce projet se déclinerait selon 3 phases :

- **Phase de création** : étude stratégique, ingénierie de projet, animation de réseau, repérage technique
- **Phase opérationnelle** : réalisation des connexions, débroussaillage, flèches et panneaux d'informations, traces GPX
- **Phase de communication** : création d'outils de communication (flyer, photos), intégration de l'offre, lancement

Le montant total de ce projet s'élève à 78 125 € HT.

Les dépenses présentées dans le cadre de ce projet seront essentiellement des dépenses de personnel du Parc en poste (chargée de mission tourisme, équipe d'entretien de la nature, responsable technique et autres chargés de mission en support : SIG, communication)

Le plan de financement proposé est le suivant :

- LEADER : 50 000 € HT
- Autofinancement Parc : 28 125 € HT

Une part de FNADT (déjà obtenue) sera mobilisée sur cette opération et viendra réduire l'autofinancement du Parc.

Par ailleurs, il est précisé que l'autofinancement du Parc sera composé au maximum par de la masse salariale statutaire.

Serge RAULT demande s'il y a des connexions importantes à faire.

Marie MOTTOT répond qu'il y a seulement 2 kilomètres qui ne se connectent pas. Pour la traversée, ce sont déjà des tracés existants, ce sera plutôt du rajout de signalétique qu'il faudra faire.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention auprès de l'Union Européenne (Fonds FEADER dans le cadre de LEADER), à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire et à signer tous documents afférents
- précise que le Parc du Pilat s'engage à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

2.2 Avis de principe pour le dépôt d'un dossier de demande de financement du Parc dans le cadre du programme européen LEADER Loire

Charles ZILLIOX présente ce point.

Il est proposé de travailler à un accord de coopération entre le Parc du Pilat et le Parc Livradois-Forez afin d'obtenir un soutien européen de 30 000 € minima pour le Parc du Pilat. Ce soutien permettrait de financer 80 % de 0,38 ETP d'un chargé de mission urbanisme et paysage du Pilat sur 18 mois entre le 1^{er} juin 2026 et le 31 décembre 2027.

Le projet de coopération entre les deux Parcs porterait sur un échange de pratiques entre l'atelier d'urbanisme du Livradois-Forez lancé en 2013 et le réseau d'urbanisme rural du Pilat lancé en 2024.

L'atelier du Livradois-Forez réfléchit à son renouvellement au regard de la future charte du Parc 2026-2041 et le réseau d'urbanisme rural du Pilat cherche à mieux s'installer dans le paysage institutionnel.

Des temps de sensibilisation aux nouveaux enjeux de l'urbanisme pourront s'organiser en lien avec les deux Parcs et chacun des deux Parcs pourra se nourrir des expériences de l'autre.

Il pourra être fait appel à des prestataires pour un coût maximal de 20 000 € sur la durée de la coopération. Ces prestations seront réglées par le Parc Livradois-Forez pour lesquels il sera financé dans le cadre du programme LEADER Puy de Dôme à hauteur de 80 %. Le reste à charge pour le Parc Livradois-Forez pourra être partagé avec le Parc du Pilat dans la limite d'une enveloppe de 2 000 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable de principe sur le dépôt d'un dossier de demande de financement dans le cadre du programme européen LEADER Loire pour le dossier précité.

2.3 Adaptation de l'agriculture au changement climatique

Luc THOMAS présente ce point.

Le Parc a enclenché fin 2024 une réflexion autour de l'adaptation de l'agriculture du Pilat au changement climatique. Après une réponse collective à un appel à projets de l'ADEME, une journée de sensibilisation et de réflexion autour de ce sujet a été organisée le 26 mars dernier à Saint-Julien-Molin-Molette avec les acteurs du

monde agricole. Pendant cette journée, Serge Zaka, agroclimatologue, est intervenu pour présenter les impacts du changement climatique sur l'agriculture du Pilat. Les agriculteurs ont ensuite répondu à une enquête afin de connaître les aléas climatiques auxquels ils sont confrontés et leurs initiatives, et travaillé en groupe sur les leviers d'adaptation possibles pour chaque filière du territoire.

En parallèle, les chargées de mission agriculture et adaptation ont été formées pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité à l'échelle des exploitations agricoles. Les premiers accompagnements se sont déroulés en 2025, et se poursuivent en 2026.

Suite à ces premiers travaux, le Parc souhaite définir, en s'appuyant sur la méthode TACCT (Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) de l'ADEME, sa stratégie territoriale d'adaptation de l'agriculture du Pilat au changement climatique. Il souhaite par ailleurs mener une étude pour connaître les cultures qui pourront être adaptées au climat futur du Pilat. Ces deux opérations nécessitent l'accompagnement de prestataires extérieurs.

Les diagnostics réalisés à l'échelle des exploitations, tout comme les données recueillies auprès des agriculteurs lors de la journée du 26 mars 2025, viendront alimenter ces réflexions.

Le Parc a déjà obtenu le soutien financier de l'ADEME à hauteur de 18 312 € pour cette opération, ainsi que le soutien de l'ANCT Massif Central. Un soutien complémentaire de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), dans le cadre de son Plan 5Rhône, permettrait d'élargir le volet « étude des cultures du futur » de ce projet, en étudiant un plus grand nombre de variétés adaptées au climat futur du Pilat et à la nécessaire sobriété en eau.

Le plan de financement suivant est proposé :

Dépenses		Recettes	
Élaboration de la stratégie d'adaptation de l'agriculture	19 680,00 €	ADEME (subvention obtenue)	18 312,00 €
Étude culture du futur	9 600,00 €	CNR	12 384,00 €
Dépenses de communication – Rédaction, mise en page et événementiel	6 000,00 €	ANCT Massif Central (obtenue)	4 584,00 €
Dépenses de personnel – PNR Pilat	6 000,00 €	Autofinancement	6 000,00 €
Total	41 280,00 €	Total	41 280,00 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante et signer tous documents afférents à ce projet.

3 – AIDE À L'ACQUISITION DE LA CITADELLE DE MALLEVAL PAR LA COMMUNE DE MALLEVAL

Lors de sa réunion du 17 septembre 2025, le Bureau du Parc a validé la demande de subvention de la Commune de Malleval auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Parc pour un projet consistant en l'acquisition de la Citadelle (Château de Malleval en ruine) pour un coût hors frais de notaire de 40 000 € et en la réalisation d'une étude estimée à 13 850 € pour en faire le lieu de présentation du caractère patrimonial du village.

Ce projet est imaginé comme un premier pas vers un projet plus vaste de valorisation du village de Malleval en s'inspirant de la démarche du type « petites cités de caractère ».

L'aide de la Région sollicitée s'élève à 43 080 € soit une subvention régionale au taux de 80 % d'une dépense totale de 53 850 € HT.

La Commune a signé une promesse d'achat avec l'actuel propriétaire privé de la citadelle. Une des conditions d'achat est d'obtenir 80 % de fonds publics d'ici fin décembre 2025.

Or la Région n'ayant finalement pas présenté à sa commission le dossier de la commune avant fin 2025, l'achat est compromis et la citadelle risque d'être acquise par un autre acheteur. Le propriétaire de la Citadelle ne souhaite pas attendre au-delà de fin janvier 2026.

Aussi afin de lever la condition suspensive à l'achat par la Commune de la Citadelle, il est proposé que le Parc se substitue à la Région pour soutenir la Commune dans son achat et s'engage donc en faveur d'une aide de 32 000 € en investissement, soit 80 % du coût d'acquisition hors frais de notaire. Cette décision ne serait pas exécutée dans le cas où la Région déciderait d'un soutien à la Commune.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable de principe et précise qu'une subvention de 32 000 € sera versée par le Parc du Pilat à la Commune de Malleval, uniquement dans le cas où la subvention régionale sollicitée au titre du Contrat de Parc ne serait pas accordée.

4 –AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX D'Auvergne RHÔNE ALPES

Charles ZILLIOX présente ce point.

L'association APARA (Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône Alpes), créée le 12 octobre 2015, regroupe les 10 Parcs naturels régionaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont le Parc naturel régional du Pilat. Cette association a également des invités permanents qui sont la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et l'État (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes). Chaque invité a une voix consultative et ne cotise pas à l'association.

L'association a pour objet d'être un interlocuteur pivot entre l'ensemble des Parcs naturels régionaux et un interlocuteur relais, mais non exclusif, entre les Parcs naturels régionaux et le Conseil régional ou les autres instances de niveau régional (Services de l'État en région, autres têtes de réseau régional ...) pour :

- favoriser les réflexions collectives et prospectives s'agissant du développement durable des territoires ruraux et périurbains sur la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques régionales et faciliter la prise en compte des projets des Parcs naturels régionaux dans ces politiques ;
- mettre en commun, voire mutualiser des moyens, savoir-faire et expertises ;
- mener des actions collectives (impliquant une majorité de membres actifs) qui concourent au développement régional, si possible dans le champ de l'expérimentation et de l'innovation ;
- contribuer à la diffusion et au transfert des expérimentations ou innovations conduites dans les Parcs naturels régionaux sur l'ensemble de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- susciter et faciliter les démarches de coopération impliquant les Parcs naturels régionaux au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes ou avec ses territoires limitrophes.

Chaque Parc est représenté par son président, 1 élu titulaire et 1 élu suppléant. Pour le Pilat, les représentants sont Charles Zilliox, Martine Mazoyer et Emmanuel Mandon. L'association est actuellement présidée par Jacques Adenot, président du Parc du Vercors. Charles Zilliox est 3^{ème} Vice-Président et Trésorier de l'APARA.

Depuis la création de l'association en 2015, Sandrine Gardet, directrice du Parc naturel régional du Pilat assure la gestion financière et administrative de l'association, en tant que directrice d'une structure membre de

l'APARA. Pour mémoire, l'APARA n'a aucun salarié. En 2025, il a été décidé de signer une convention entre chacun des Parcs et l'association pour officialiser ce fonctionnement afin d'éviter un risque de gestion de fait. Ainsi Sandrine Gardet a été mise à disposition 4 jours par an pour la gestion financière et administrative de l'association.

Considérant le prochain départ de Sandrine Gardet, l'association APARA, par décision de son Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2025, propose de signer un avenant à la convention mentionnée plus avant afin que la gestion administrative et financière de l'association soit confiée désormais à Caroline Muller, directrice du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur l'avenant précité
- autorise Monsieur le Président à le signer.

5 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE « MUSIQUE ET NATURE » À GRAIX LE 27 JUIN 2026 DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DU PARC DU PILAT

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

Dans le cadre de la programmation des « Rendez-vous de mon Parc », le Syndicat mixte du Parc propose des temps de médiation valorisant les actions du Parc ainsi que le patrimoine culturel et naturel du Pilat. En 2026, les temps forts de ce programme auront lieu les samedis de fin mai à début juillet.

L'association des étudiants du Master Gestion et Administration de la Musique de l'Université Jean Monnet et le conservatoire Massenet de Saint-Étienne ont proposé au Syndicat mixte du Parc d'être partenaires d'une journée « Musique et nature ».

Dans le cadre de ce partenariat, il est convenu qu'ils prennent en charge le volet artistique et les frais liés à l'organisation d'un concert de musique classique.

Le Syndicat mixte du Parc du Pilat, maître d'ouvrage de cette journée prendra à sa charge les frais relatifs à l'encadrement d'activités de découverte, à un temps de dégustation et l'édition de supports de communication. Ces frais sont déjà inclus dans un autre dossier pour lequel un soutien financier a été sollicité auprès de la Région.

Une convention est en cours de finalisation afin de préciser l'ensemble des conditions de ce partenariat.

Jean-Philippe PORCHEROT précise que les rendez-vous se feront uniquement sur les samedis alors qu'auparavant, c'était du vendredi au dimanche.

Martine MAZOYER demande si on a déjà la programmation pour les autres rendez-vous.

Carole MABILON indique que pour le présent projet, la proposition avait déjà été faite il y a un an. Au vu des incertitudes budgétaires et de financement, il a été décidé de réduire la programmation. Il est envisagé d'aller au musée de Saint-Romain-en-Gal, le projet est en cours de construction. C'est bien parti.

Charles ZILLIOX souligne que c'est une année de transition avec les moyens qu'on aura.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et sur la convention à venir.
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

6 - ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – PARTICIPATION AU FESTIVAL DE L'EAU ORGANISÉ PAR LE CPIE DES MONTS DU PILAT

Luc THOMAS présente ce point.

Plusieurs démarches sur le territoire du Pilat s'intéressent à la préservation, la gestion et le partage des ressources en eau dans le Pilat : Parc, structures en charge de la GEMAPI, collectivités territoriales, associations... Pour sa part, le CPIE des Monts du Pilat porte depuis 2024 un projet « L'eau dans le Pilat : patrimoine commun », soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Ce projet s'est traduit d'abord par deux temps d'enquêtes sociologiques en 2024 et 2025. Cette dynamique se concrétise aujourd'hui avec l'organisation d'un Festival de l'Eau dans le Pilat, « Fest'Eau Pilat ».

Le Festival, qui s'adresse au grand public et aux acteurs de l'eau, se déroulera sur tout le territoire du Parc du 25 avril au 3 mai 2026. Le CPIE des Monts du Pilat assure la coordination d'une quinzaine d'évènements : randonnée, conférence, ciné-échange, visite d'équipements hydrauliques, exposition dans le réseau des médiathèques...

Ce Festival, organisé par le CPIE des Monts du Pilat avec une vingtaine de structures participantes, se fixe les objectifs suivants :

- Sensibiliser à la préservation des ressources en eau, des milieux humides et aquatiques, et aux impacts du changement climatique ;
- Partager les ressources en eau, les connaissances (scientifiques et d'usage) et des moments conviviaux et festifs entre acteurs du territoire et usagers de l'eau ;
- Co-construire des actions pour gérer, préserver et partager les ressources en eau ;
- Mettre en action, apporter des solutions pour la préservation des ressources en eau et des milieux humides et aquatiques.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat a réalisé en 2020 le diagnostic de vulnérabilité de son territoire face au changement climatique. Parmi les enjeux identifiés et partagés avec les acteurs locaux, la disponibilité de la ressource en eau est l'un des enjeux majeurs, notamment la garantie de l'accès à l'eau potable et l'optimisation de la gestion des cours d'eau. Le projet porté par le CPIE s'inscrit donc pleinement dans les travaux menés par le Parc.

Sur invitation du Syndicat des trois rivières, il est proposé que le Parc participe au ciné échange autour du thème du changement climatique, où il est envisagé de projeter le documentaire produit par l'association « Les amis de Bourg-Argental » sur les inondations du 17 octobre 2024.

Pour ce faire, il est proposé au Parc du Pilat de signer une convention de partenariat.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur la participation du Parc à ce projet
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

7 - DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION LE RUCHER ÉCOLE DU PILAT À LA MAISON DU PARC

Charles ZILLIOX présente ce point.

L'association Rucher école du Pilat est une association avec laquelle le Parc du Pilat a conclu une convention de partenariat en 2019. Cette association a pour objet de faire découvrir l'apiculture au plus grand nombre et de sauvegarder les abeilles. Elle agit principalement sur le Pilat Rhodanien.

Depuis 2019, l'association entretient la ruche située dans le jardin de la maison du Parc en contrepartie d'un soutien du Parc à hauteur de 1000 €/an. Presque chaque année une animation liée à l'apiculture est organisée en lien entre le Parc et cette association. Cette association ayant son siège social chez un de ses membres, il lui a été suggéré de modifier sa domiciliation pour la localiser dans un établissement public ayant une certaine pérennité afin de faciliter la gestion de l'association.

Lors de l'assemblée générale de cette association qui s'est tenue le 22 novembre 2025, l'association propose que sa nouvelle domiciliation soit à la maison du Parc à Pélussin.

Il s'agit simplement que la Maison du Parc fasse office de boîte aux lettres sans autre conséquence pour le Parc du Pilat.

Il est donc proposé d'accepter cette domiciliation.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable pour la domiciliation de l'association du Rucher école à la Maison du Parc.

8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

8.1 État d'avancement des projets liés à notre candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région « AMI Saint-Jacques de Compostelle »

Martine MAZOYER présente ce point.

L'état d'avancement des projets pouvant bénéficier d'un soutien à hauteur de 50 % par la Région est le suivant en date du 9 janvier 2026 :

- Pour la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette dont le projet est la Création d'aménagements (bancs, tables, points d'eau) et l'installation d'une signalétique à destination des pèlerins (plans, indications vers les commodités, les commerces et les hébergements), construction d'un abri. Le dossier reste à déposer avec un plafond de dépenses envisagé à hauteur de 20 000 €.

- Pour la Commune de Bourg-Argental dont le projet est la Création d'une halte service avec des tables de pique-nique toilettes sèches assorties d'un point d'eau extérieur, le dossier a été déposé et la subvention régionale attribuée sur un montant de dépenses totales de 58 000 €.

- Pour la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue dont le projet est la Rénovation du camping municipal, le dossier a été déposé et sera examiné par la Région en février. Le montant total des dépenses affectées à ce projet est de 126 000 €.

- Pour la CCMP dont le premier projet concerne la Réhabilitation de la Maison du Châtelet à Bourg-Argental, soit la création d'un point d'accueil numérique (borne tactile extérieure et écran d'informations touristiques à l'intérieur), le dossier reste à déposer, avec un plafond envisagé de dépenses à 40 000 €.

- Pour la CCMP dont le second projet concerne la Réhabilitation d'un bâtiment comprenant un préau pour les randonneurs, la rénovation des toilettes, la création d'un point d'eau situé sur le site du lieu-dit La Gare à St-Sauveur-en-rue. et sera examiné par la Région en février. Le montant total des dépenses affectées à ce projet est de 160 000 €

6.2 Calendrier de remise en place des instances après les élections municipales

Charles ZILLIOX rappelle qu'une fois la phase d'approbation des collectivités terminée, il faudra un vote de la Région puis tout sera transmis à l'État pour le décret final de classement.

Carole MABILON demande aux élus s'ils seraient partants pour faire part de leur expérience auprès des nouveaux élus.

Plusieurs élus y sont favorables et pourraient se rendre disponibles, plutôt le samedi matin.

Le comité syndical de réinstallation avec élection du Président et du Bureau pourrait se tenir entre fin et début juillet. Un Bureau serait organisé d'ici le 14 juillet.

D'ici la remise en place de ces nouvelles instances, les élus actuels restent en place.

Les statuts du syndicat mixte prévoient : « Afin d'assurer une continuité du fonctionnement du syndicat mixte, les délégués poursuivent l'exercice de leur mandat jusqu'à la 1ère réunion du Comité syndical suivant leur renouvellement. »

Aussi, 3 réunions de Bureau sont prévues au 2^e trimestre :

- 8 avril
- 6 mai
- 3 juin

Charles ZILLIOX rappelle que la prochaine réunion du Bureau du Parc aura lieu le 25 février à 18h00. Le prochain comité syndical se tiendra le 18 février à 18h30.